

http://www.fed-cfdt-sante-sociaux.org/version2010/archives2010/actu/actu_051210_IADE-des-actes-apres-les-promesses.htm

IADE : des actes après les promesses ?

Le 10 mai 2010, le Ministère de la santé a organisé une table ronde sur la problématique des infirmiers anesthésistes avec l'ensemble des organisations syndicales et professionnelles.

Les infirmiers anesthésistes représentant la CFDT santé sociaux ont réaffirmé :

- Le besoin de garanties pour l'obtention d'un Master spécifique ;
- Le maintien de la reconnaissance de la pénibilité ;
- Une revalorisation salariale à la hauteur des compétences exercées.

Réponses du Ministère de la santé :

- Volonté de pérenniser les deux années de formation IADE (maintien de 3+2 = 5 ans d'étude) ;
- Les travaux d'élaboration du référentiel de formation IADE vont débiter le 5 juillet 2010 ;
- Une réunion pour l'accès au Master est prévue le 21 septembre 2010 avec le Ministère de l'enseignement supérieur, le Ministère de la santé et les organisations syndicales représentatives ;
- La profession pourrait accéder au niveau Master pour la fin de l'année 2010 ;
- La grille de salaire proposée par le protocole Fonction Publique Hospitalière (FPH) de février 2010 n'est qu'une première étape ;
- Une négociation sur les grilles indiciaires pourra s'organiser à partir de 2011 dès l'obtention officielle du Master.

La CFDT santé sociaux bien que ne s'associant pas aux actions des collectifs, portant des revendications fondées sur de la désinformation, s'engage pour que les promesses du Ministère de la santé donnent lieu à des actes et des engagements forts dès que possible. L'avenir et l'attractivité de la profession en dépend.



12 mai 2010